

Le 27 mars 2023

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 27 mars 2023, à 17 h, à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Les conseillers Jean Allard et René Doucet sont absents.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Un contribuable est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2023-03-42**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – règlement numéro 2023-05 modifiant le règlement numéro 2019-03, intitulé Politique de développement et d'ouverture de rues publiques / Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux destinés à devenir publics et à desservir un ou des terrain(s) sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – règlement numéro 2023-05 modifiant le règlement numéro 2019-03, intitulé Politique de développement et d'ouverture de rues publiques / Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux destinés à devenir publics et à desservir un ou des terrain(s) sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Carignan qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 2023-05 modifiant le règlement numéro 2019-03, intitulé Politique de développement et d'ouverture de rues publiques / Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux destinés à devenir publics et à desservir un ou des terrain(s) sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Denis Carignan et déposé

séance tenante.

5. **Période de questions**

Aucune question puisqu'aucun contribuable n'est présent.

6. **Levée de l'assemblée**
2023-03-43

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 06.

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale